

# FORMATIONS DES REPRESENTANT·ES DU PERSONNEL



DANS LE  
**LE SECTEUR PRIVÉ**



*Être représentant·e, élu·e du personnel, c'est assumer une responsabilité exigeante : celle de défendre les droits, de porter la voix des salariés et de construire des réponses collectives face aux transformations du travail. Cet engagement s'appuie sur une expérience concrète, sur l'écoute du terrain, mais aussi sur la volonté d'agir avec discernement et efficacité.*

*Dans un contexte où les entreprises évoluent sans cesse, les élu·es doivent sans relâche adapter leurs pratiques, actualiser leurs connaissances et renforcer leurs arguments. La formation devient alors un levier d'émancipation individuelle et collective, un moyen d'affirmer sa légitimité et un outil pour peser davantage dans le dialogue social.*

*Complément indispensable à l'action quotidienne, la formation permet de comprendre les mécanismes essentiels de gestion, de maîtriser les notions économiques et juridiques, d'analyser les situations de travail pour les transformer. La formation renforce la capacité à débattre, à convaincre et à défendre les intérêts collectifs. Elle vise aussi à connaître et mobiliser pleinement les droits et moyens à disposition dans les instances pour agir.*

*Depuis plus de 40 ans, Émergences conçoit des formations pour vous accompagner, vous, élu·es et représentant·es, dans la prise ou le renouvellement de vos mandats, et plus largement pour vous soutenir sur toutes les thématiques utiles à l'exercice de vos missions.*

*La formation est un droit, mais aussi un devoir pour vous toutes et tous, élu·es, représentant·es, car se former, c'est donner du sens à son engagement et du poids à l'action collective.*

Pour l'équipe formation,  
**Christine Martin**

## ⌚ Sommaire cliquable !

<b>Votre formation avec Émergences</b>	<b>1</b>
<b>Vos droits aux formations agréées dans le secteur privé</b>	<b>3</b>
<b>Formations agréées du CSE</b>	
• La formation économique agréée du CSE	4
• La formation générale agréée santé sécurité et conditions de travail	5
• La formation de renouvellement santé sécurité et conditions de travail	6
• La formation santé sécurité et conditions de travail du CSE - Entreprise de moins de 50 salariés	7
<b>Formations mandats CSE</b>	
• La formation des secrétaires et secrétaires adjoint·es du CSE	8
• La formation du, ou de la trésorièr·e et trésorièr·e adjoint·e du CSE	9
<b>Formations santé au travail</b>	
• La prévention du harcèlement moral et /ou sexuel et des agissements sexistes	10
• La prévention des risques psychosociaux (RPS)	11
• Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)	12
• Agir dans le cadre d'un danger grave et imminent (DGI)	13
• La prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles et la gestion des inaptitudes au travail	14
• Prévenir les discriminations en milieu professionnel	15
• Sensibiliser au handicap en milieu professionnel	16
• Le télétravail et son impact sur les conditions de travail	17
<b>Formations utiles</b>	
• La négociation annuelle obligatoire (NAO) : bien se préparer pour mieux négocier	18
• Sensibiliser aux enjeux environnementaux : un défi pour les entreprises	19
• Les représentant·es du personnel face à l'intelligence artificielle (IA) : défis et opportunités	20
• La gestion des conflits au travail	21
<b>Informations pratiques</b>	<b>22</b>
<b>Conditions générales de vente</b>	<b>24</b>

# VOTRE FORMATION AVEC ÉMERGENCES

Émergences forme depuis plus de 40 ans les représentant·es du personnel de la fonction publique et du secteur privé



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

## → Notre pédagogie

- Avant chaque formation, nous évaluons vos besoins pour coconstruire un programme répondant au mieux à vos attentes..
- Nous pratiquons une pédagogie interactive, qui combine l'acquisition de repères théoriques et des exercices pratiques.
- Toutes nos formations sont à jour des dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.
- Un support de formation est remis aux stagiaires au terme de la session.
- Au cours de la formation, nous évaluons les connaissances sous forme de quizz, QCM, tour de table ou cas pratique.
- Nous recueillons vos appréciations au moyen d'une enquête de satisfaction au terme de la formation.

## → Nos formatrices et formateurs

Nos intervenant·es, plus de 40 formatrices et formateurs, sont formés et coordonnés. Leur expertise est reconnue dans leur domaine d'intervention.

Ils et elles partagent notre pédagogie et nos valeurs et viennent de différents horizons professionnels médecins du travail, ergonomes, psychologues, sociologues, juristes, économistes, experts-comptables, inspecteurs du travail ou encore journalistes.

Toutes et tous connaissent de par leur spécialité ou leur propre expérience votre contexte d'intervention. En fonction de vos besoins, ils et elles interviennent à tour de rôle pour vous permettre de croiser leurs savoirs et d'exercer plus efficacement votre rôle d'élu.e au CSE.



# Optez pour la formation de votre choix

## → EN INTER-ENTREPRISES

Vous serez aux côtés de représentant·es du personnel d'autres entreprises. Vous aurez ainsi la possibilité de confronter vos expériences, vos interrogations et vos pratiques. Vous trouverez, dans ce catalogue les dates de ces formations.

### COMMENT SE RENSEIGNER?

### COMMENT S'INSCRIRE?

Pour votre inscription aux formations en inter-entreprises datées dans ce catalogue :

- Préinscription à faire en ligne via notre site : [www.emergences.fr](http://www.emergences.fr)
- Demande par mail : [formation@emergences.fr](mailto:formation@emergences.fr)
- Demande par téléphone : 01 55 82 17 40

## → EN INTRA-ENTREPRISE

Nous organisons des formations spécifiques pour les représentant·es du personnel de votre entreprise. Ces formations ont lieu dans vos locaux, ou dans ceux de votre choix, à une date que nous déterminons ensemble. Ces formations peuvent être celles proposées dans ce catalogue ou bien sur toutes autres problématiques de santé au travail, de droit, d'économie, mais aussi d'actualité telles que les questions environnementales, l'égalité professionnelle, l'intelligence artificielle ou encore la communication. Dans ce cas, notre équipe pédagogique pourra adapter un dispositif de formation «sur mesure».

Nous intervenons sur l'ensemble du territoire (métropole et outre-mer).

Des tarifs spécifiques de groupe peuvent vous être proposés.

*N'hésitez-pas à nous contacter pour organiser ces formations.*

### COMMENT SE RENSEIGNER?

### COMMENT S'INSCRIRE?

Pour organiser une formation en intra-entreprise :

- Demande via le formulaire contact sur notre site internet : [www.emergences.fr](http://www.emergences.fr)
- Demande par mail : [info@emergences.fr](mailto:info@emergences.fr)
- Demande par téléphone : 01 55 82 17 30

 Sur demande, les formations peuvent être réalisées en distanciel



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.

*Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40*

## > TARIF DES FORMATIONS EN 2026

Les prix indiqués dans ce catalogue, soit 420 €/jour et par stagiaire sont nets de TVA.

Des tarifs de groupe sont possibles.

## POUR TOUS CONSEILS

01 55 82 17 40 – [formation@emergences.fr](mailto:formation@emergences.fr)

# VOS DROITS AUX FORMATIONS AGRÉÉES DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Elu.es du CSE, les formations, notamment celles qui sont prévues par la loi, constituent une étape essentielle dans l'exercice de votre mandat. Il est donc indispensable que vous disposiez des clés de compréhension à la fois sur les enjeux économiques, sociaux et stratégiques, mais également sur les questions organisationnelles. Des clés indispensables pour peser sur les choix de gestion de l'entreprise, du groupe, qui vous permettront de promouvoir la santé au travail.

## → **La formation agréée économique du CSE** (Article L.2315-63 du code du travail)

Les membres titulaires du CSE (dans les entreprises de plus de 50 salarié·es) bénéficient d'une formation économique pouvant également porter sur les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise. Sauf accord collectif plus favorable, seuls les membres titulaires bénéficient de cette formation. Cette formation est d'une durée de 5 jours.

Les frais pédagogiques, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du CSE, sauf accord plus favorable. Le maintien du salaire reste à la charge de l'entreprise.

## → **La formation agréée santé, sécurité et conditions de travail du CSE**

(Article L.2315-18 du code du travail)

- **Les membres du CSE, titulaires et suppléant·es ainsi que le ou la référent·e du CSE** en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes, bénéficient d'une formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Cette formation est d'une durée minimale de 5 jours.
- **En cas de renouvellement de mandat**, les élu·es bénéficient d'une formation d'une durée de 3 jours quel que soit l'effectif de l'entreprise et de 5 jours en tant que membres de la commission SSCT.
- **Cette formation est prise en charge à 100% par l'entreprise** (frais pédagogiques, frais de déplacement et maintien du salaire).
- **Tous les membres élus du CSE** doivent être formés en santé, sécurité et conditions de travail, même s'il existe une commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT).



**Les membres du CSE sont libres de choisir leur organisme de formation.**



### **FORMATIONS NON AGRÉÉES :**

Il n'existe pas de droits spécifiques pour les formations non agréées figurant dans ce catalogue. Leur financement est à la charge du CSE, mais avant toute chose :

- Reportez-vous à l'accord de mise en place du CSE, s'il existe. Le financement par l'entreprise de certaines formations a pu être négocié. Dans ce cas, faites valoir vos droits.
- Si le financement de ces formations n'a pas fait l'objet de négociation, tentez d'obtenir que ces formations soient inscrites au plan de développement des compétences (PDC).

**Pour toute question sur vos droits à la formation notre équipe pédagogique vous conseille au 01 55 82 17 40**

# La formation économique agréée du CSE

FORMATION  
**AGRÉE**  
CSE

Disposer des clés de compréhension demeure un défi pour les représentant·es du personnel souvent démunis face aux montages juridiques de plus en plus complexes des grandes entreprises. Cette formation a vocation à leur permettre d'appréhender les mécanismes essentiels de comptabilité et de gestion et de s'approprier les notions économiques fondamentales à l'aune des prérogatives du CSE et des enjeux politiques inhérents à leur mandat.

## Objectifs

- ✓ Savoir situer l'entreprise dans son environnement économique et concurrentiel
- ✓ Comprendre les mécanismes de base de la comptabilité et repérer les indicateurs essentiels dans les documents financiers remis au CSE
- ✓ S'approprier l'ensemble des attributions sociales, économiques et financières du CSE
- ✓ Connaître le champ des attributions consultatives du CSE et les règles de fonctionnement de l'instance

## Programme

### Le cadre légal et institutionnel du CSE

- L'organisation interne du CSE : secrétaire, trésorier, trésorière, représentant·es syndicaux, président·e
- Le fonctionnement du CSE : réunions, ordre du jour, procès-verbal, locaux, affichage...
- Le règlement intérieur du CSE
- Les différentes attributions du CSE : activités sociales et culturelles, santé, sécurité et conditions de travail, environnement
- Focus sur les attributions économiques du CSE
- Le rôle des différentes commissions du CSE
- Les règles de l'information consultation de l'instance
- Les moyens d'action du CSE : les budgets, la BDESE, le droit d'alerte, le recours aux experts, le crédit d'heures...
- Le suivi des actions
- Les relations avec les salarié·es
- Articuler le travail avec les commissions et autres instances

⌚ > 5 jours

09 au 13 mars 2026  
08 au 12 juin 2026  
28 sept. au 02 oct. 2026  
30 nov. au 04 déc. 2026

### Les mécanismes économiques pour analyser la politique de l'entreprise

- Les différentes théories économiques
- Le contexte dans lequel les entreprises fonctionnent et leurs choix économiques
- Les notions économiques fondamentales
- Les effets économiques du développement de la mondialisation financière
- Les différentes stratégies d'entreprises et en mesurer les conséquences pour le monde du travail

### Les mécanismes comptables pour intervenir sur la gestion de l'entreprise

- Comprendre les documents comptables et financiers
- Repérer les indicateurs essentiels pour le CSE et les salarié·es
- Faire le lien avec les consultations sur la situation économique et financière de l'entreprise et sur les orientations stratégiques
- Construire la collaboration avec l'expert-comptable du CSE
- Travailler sur la pratique du CSE



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.

**Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40**



Représentant·es du personnel au CSE Membres titulaires  
Aucun prérequis nécessaire



5 jours



420 € net par jour et par personne  
Prix groupe nous consulter

# La formation agréée santé sécurité et conditions de travail



Promouvoir la santé au travail c'est agir sur le travail et sur son organisation. Disposer des capacités d'analyse de l'activité réelle de travail pour prévenir les risques professionnels et contribuer à l'amélioration des conditions de travail requiert, pour les représentant·es du personnel au CSE, une compréhension de ce que recouvre la santé au travail dans toutes ses dimensions.

## Objectifs

- ✓ Développer l'aptitude des représentant·es du personnel à déceler et à mesurer les risques professionnels et renforcer leur capacité d'analyse des conditions de travail
- ✓ Les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

## Programme

### Le cadre légal du CSE

- Le fonctionnement du CSE : règlement intérieur, organisation interne, moyens matériels, réunions...
- Les différentes attributions du CSE
- Focus sur les attributions du CSE en matière de santé au travail
- Les règles de l'information consultation du CSE en matière de santé au travail
- Les moyens d'action du CSE : la BDESE, le droit d'alerte, le recours aux expertises, le crédit d'heures...
- Le processus d'information-consultation du CSE sur les questions de santé-travail
- La commission santé-sécurité et conditions de travail : composition, attributions, fonctionnement, moyens et lien avec le CSE et les représentants de proximité

### Santé, sécurité et conditions de travail : de quoi parle-t-on ?

- L'organisation du travail, les conditions de travail, et la santé au travail
- Le travail réel, le travail prescrit, l'activité, la tâche
- Les notions de risques professionnels, de danger, de dommages et les facteurs de pénibilité
- Les principes de prévention et les obligations de l'entreprise en cette matière
- L'évaluation des risques, le document unique et le programme de prévention suite à la loi du 2 août 2021 portant sur le renforcement de la prévention de la santé au travail
- Les problématiques des accidents du travail et des maladies professionnelles : définir les notions, enquête, analyse et reconnaissance
- La démarche du CSE : liens avec les salariés, le suivi des actions santé-travail et l'articulation avec les autres acteurs internes et externes de la santé au travail



### ATTENTION

En cas de renouvellement de mandat, la durée de la formation est de 5 jours pour les membres de la CSSCT et de 3 jours pour les autres membres du CSE

Cette formation est proposée en page 6 de ce catalogue.

⌚ > 5 jours

23 au 27 mars 2026  
22 au 26 juin 2026  
05 au 09 octobre 2026  
07 au 11 décembre 2026



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.

**Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40**



**Représentant·es du personnel au CSE**  
**Membres titulaires et suppléant·es**  
Aucun prérequis nécessaire



**5 jours**



**420 € net par jour et par personne**  
Prix groupe nous consulter

# La formation de renouvellement santé sécurité et conditions de travail

FORMATION  
AGRÉE  
CSE

Cette formation a pour objet pour les élu·es d'actualiser leurs connaissances et de se perfectionner. Elle leur permet de progresser dans leurs aptitudes à déceler et mesurer les risques professionnels par une connaissance pratique des méthodes et outils à mettre en œuvre.

## Objectifs

- ✓ Actualiser ses connaissances sur la réglementation relative aux CSE et sur les méthodes et outils pour la prévention des risques professionnels
- ✓ Se perfectionner dans ses pratiques

## Programme

### Actualisation de la réglementation relative au CSE

- Point sur les différentes attributions du CSE en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail
- Approfondissement sur les règles de l'information consultation du CSE en matière de santé au travail
- Dernières actualités relatives aux moyens d'action du CSE : la BDESE, le droit d'alerte, le recours aux expertises, le crédit d'heures de délégation...

### Perfectionnement sur les questions de santé, sécurité et conditions de travail

- Rappel sur les principes de prévention des risques professionnels et les obligations de la direction en cette matière
- Mener une enquête après un accident du travail
- Savoir faire face aux situations de danger grave et imminent
- Mettre en œuvre les différents droits d'alerte du CSE
- La démarche du CSE : liens avec les salarié·es, le suivi des actions santé-travail et l'articulation avec les personnes actrices de la santé au travail en interne et en externe



Représentant·es du personnel au CSE renouvellement de mandat  
Non membres d'une commission santé, sécurité et conditions de travail  
Aucun prérequis nécessaire



3 jours



420 € net par jour et par personne  
Prix groupe nous consulter

⌚ > 3 jours

15 au 17 juin 2026  
14 au 16 septembre 2026



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.

*Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40*

# La formation santé sécurité et conditions de travail du CSE

FORMATION  
AGRÉÉE  
CSE

ENTREPRISE  
MOINS DE 50

Cette formation pour les élu·es a pour objet de leur permettre de développer leurs aptitudes à déceler et mesurer les risques professionnels par une connaissance pratique des méthodes et outils à mettre en oeuvre.

## Objectifs

- ✓ Développer son aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et sa capacité d'analyse des conditions de travail
- ✓ Initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

## Programme

### Le cadre légal du CSE

- Les missions générales du CSE dans les entités de moins de 50 salarié·es : réclamations individuelles et collectives
- Les différentes attributions du CSE avec un focus sur les attributions en matière de santé au travail
- Le fonctionnement du CSE : moyens matériels, réunions, crédit d'heures, formations
- L'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes, l'alerte pour danger grave et imminent, l'alerte en matière sanitaire et environnementale

### Santé, sécurité et conditions de travail : de quoi parle-t-on ?

- L'organisation du travail, les conditions de travail et la santé au travail
- Le travail réel, le travail prescrit, l'activité, la tâche
- Les notions de risques professionnels, de danger, de dommages et les facteurs de pénibilité
- Les principes de prévention et les obligations de l'entreprise en cette matière
- L'évaluation des risques par les élu·es
- La démarche du CSE : liens avec les salarié·es, le suivi des actions santé-travail et l'articulation avec les personnes actrices de la santé au travail en interne et en externe

⌚ 3 jours

30 mars au 01 avril 2026  
16 au 18 novembre 2026



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.

**Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40**



Représentant·es du personnel au CSE  
Entreprise de moins de 50 salarié·es  
Aucun prérequis nécessaire



3 jours



420 € net par jour et par personne  
Prix groupe nous consulter

# La formation des secrétaires et secrétaires adjoint·es du CSE

FORMATION  
MANDAT  
CSE

Une formation pour acquérir les repères et les outils nécessaires à ce mandat.

## Objectifs

- ✓ Connaître le rôle spécifique du et de la secrétaire et secrétaire adjoint·e du CSE et l'ensemble de ses missions
- ✓ Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE
- ✓ Savoir animer la délégation du personnel au CSE
- ✓ Articuler le travail du CSE avec les différentes commissions

## Programme

### Quelques rappels sur le CSE

- La composition de l'instance
- La mission du CSE
- La position centrale du secrétaire

### Les missions du ou de la secrétaire du CSE, l'animation de la délégation du personnel

- La préparation et l'établissement de l'ordre du jour
- Le rôle durant les réunions du CE
- La rédaction du PV
- Les relations avec les organisations syndicales
- Le travail avec les commissions du CSE, notamment avec la commission santé sécurité conditions de travail (CSSCT)
- Le lien avec le trésorier, la trésorière
- La place du ou de la secrétaire adjoint·e
- Les relations avec les salarié·es
- Le rôle de représentant·es du CSE vis-à-vis des tiers
  - > *Les principes de base de la responsabilité pénale et civile des dirigeant·es de CSE*
  - > *Le cadre réglementaire et jurisprudentiel de la responsabilité des dirigeant·es de CSE*
  - > *Les précautions à prendre*

### Le statut du ou de la secrétaire du CSE

- Heures de délégation et liberté de circulation
- La protection et la responsabilité civile, pénale et personnelle du secrétaire ou de la secrétaire

### Les moyens et le fonctionnement du CSE

- Les budgets du CSE
- Les informations-consultations de l'instance
- La base de données économiques, sociales et environnementales
- L'utilisation du droit d'alerte
- Le recours aux expertises du CSE
- Le délit d'entrave

⌚ > 2 jours

Nous consulter



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.  
**Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40**



**Secrétaire et secrétaire adjoint·e du CSE**

Aucun prérequis nécessaire



**2 jours**



**420 € net par jour et par personne**  
*Prix groupe nous consulter*

# La formation du, ou de la trésoriè·re et trésoriè·re adjoint·e du CSE

FORMATION  
MANDAT  
CSE

Le, la trésorier·e est chargé·e de la gestion comptable et financière de l'instance. Une formation pour comprendre, entre autres, la nouvelle perméabilité du budget de fonctionnement et du budget activités sociales et culturelles du CSE.

## Objectifs

- Identifier le rôle du, de la trésorier·e au sein du CSE
- S'approprier les règles relatives aux obligations comptables du CSE
- Comprendre les bases des grandes règles comptables et acquérir les connaissances nécessaires à un suivi actif de l'ensemble de l'élaboration budgétaire
- Travailler en lien avec l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes du CSE

## Programme

### Mise en place du bureau et rôle de chacun·e au sein de l'instance CSE

- Tour de table
- Les missions du CSE
- Le rôle du ou de la secrétaire du CSE
- Le rôle du, de la trésorier·e/trésorier·e adjoint·e du CSE et sa désignation

### Les règles relatives au mandat de trésorier·e de CSE

- Définir les missions du ou de la trésorier·e et trésorier·e adjoint·e
- Les budgets gérés par le ou la trésorière du CSE : le budget de fonctionnement et celui des activités sociales et culturelles
- Identifier les nouvelles possibilités de transfert entre les deux budgets

### Les moyens à disposition du, de la trésorier·e

- Utiliser le crédit d'heures attribué
- Cerner les obligations de l'entreprise : les informations, les consultations, la remise de documents, les convocations, les réponses motivées, les registres...
- Le calendrier de consultation du CSE
- Le rapport de gestion du CSE
- Communiquer auprès des salarié·es

### Les obligations comptables du CSE et le suivi de l'élaboration budgétaire

- Les enjeux de la loi sur la certification des comptes des CSE
- Maîtriser les règles relatives aux obligations comptables du CSE
- Comprendre les bases des règles comptables
- Construire la collaboration avec l'expert-comptable du CSE et/ou le commissaire aux comptes

⌚ > 2 jours

Nous consulter



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40



Trésorier·e,trésorier·e adjoint·e du CSE

Aucun prérequis nécessaire



2 jours



420 € net par jour et par personne  
Prix groupe nous consulter

# La prévention du harcèlement moral et /ou sexuel et des agissements sexistes

FORMATION  
SANTÉ AU  
TRAVAIL

Parce que personne ne doit subir les agissements répétés du harcèlement moral ou des faits de harcèlement sexuel ou assimilés, le code du travail aux articles L1152-1 et suivants encadre clairement ces atteintes aux droits et à la dignité.

Comment prouver le harcèlement? Comment agir?

L'enjeu de cette formation est d'identifier et de comprendre les moyens dont les élu·es disposent pour mobiliser le droit contre le harcèlement moral ou sexuel et mener à bien leur action.

## Objectifs

- ✓ Connaître les différentes formes de harcèlement et identifier les situations à risque
- ✓ Maîtriser les principales dispositions législatives en matière de lutte contre le harcèlement
- ✓ S'approprier le rôle du CSE et du ou de la référent·e en matière de lutte contre le harcèlement

## Programme

### Mobiliser le droit contre le harcèlement

- Acquérir des repères sur le harcèlement, sa définition juridique
- Les différentes formes de harcèlement : moral, sexuel, individuel, collectif...
- Les évolutions récentes de la législation
- La preuve du harcèlement
- Les conséquences juridiques du harcèlement : réparations, sanctions...
- L'état de la jurisprudence en la matière

### Le harcèlement, symptôme d'une organisation du travail qui maltraite les individus

- La prise en compte des cas de harcèlement et leur dimension collective
- Les principes généraux de prévention
- Identifier les dangers, qualifier les risques et déterminer les facteurs de harcèlement
- Rôle et missions des personnes actrices de la prévention :
  - > *Les obligations de l'entreprise en matière de prévention des risques : obligation de sécurité de moyens renforcés*
  - > *Le rôle des personnes actrices internes (CSE, CSSCT, Médecins du travail)*
  - > *Le rôle des personnes actrices externes (Service de santé au travail, la CARSAT, l'inspection du travail...)*
- Agir en tant que représentant·es du personnel pour la prévention du harcèlement :
  - > *Les instances concernées*
  - > *Identifier le rôle du syndicat*
  - > *Les moyens à disposition des élu·es : Enquête, Droit d'alerte, Droit de retrait...*
  - > *Les principaux documents sur lesquels s'appuyer (DUERP, bilan social...)*
  - > *Identifier les juridictions compétentes en contentieux du travail*
  - > *La mise en œuvre de la procédure contentieuse si ce choix est retenu*
  - > *L'information et la communication auprès des salarié·es*



Représentant·es du personnel au CSE  
Membres titulaires et suppléant·es

Référent·es en matière de  
harcèlement sexuel et agissements  
sexistes

Représentant·es de proximité  
Aucun prérequis nécessaire



2 jours



420 € net par jour et par personne  
Prix groupe nous consulter

⌚ > 2 jours

18 et 19 mai 2026

23 et 24 novembre 2026



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.

**Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40**

# La prévention des risques psychosociaux (RPS)

FORMATION  
SANTÉ AU  
TRAVAIL

Cette formation permet d'appréhender la question des risques organisationnels et de disposer des clefs de compréhension pour agir efficacement dans le domaine de la prévention.

## Objectifs

- ✓ Savoir définir la notion de risques psychosociaux et en identifier les manifestations et les facteurs
- ✓ Connaître les outils de prévention en la matière

## Programme

### Que sont les risques psychosociaux ?

### Comment prévenir les risques psychosociaux ?

- La santé, quelques éléments de définition
- Les liens entre l'organisation du travail et la santé
- La notion de risque psychosocial
- L'identification des risques psychosociaux
- Les facteurs de risques psychosociaux
- Les principes généraux de prévention et les trois niveaux de prévention des risques professionnels
- Les étapes générales d'une démarche de prévention
- Les personnes actrices de la prévention dans l'entreprise et leurs missions
  - > *Les obligations de l'entreprise en matière de prévention des risques psychosociaux*
  - > *Les personnes actrices internes (CSE, CSSCT, Représentant·es de proximité, Médecins du travail)*
  - > *Les personnes actrices externes (Service de santé au travail, les IPRP, la CARSAT, CPAM, l'inspection du travail)*

### Les leviers d'action des représentant·es du personnel pour la prévention des risques psychosociaux

- Les moyens de droit
  - > *Enquête,*
  - > *Droit d'alerte,*
  - > *Droit de retrait...*
- L'articulation entre les différentes instances représentatives du personnel
- Les principaux documents sur lesquels s'appuyer
  - > *DUERP,*
  - > *Programme annuel de prévention,*
  - > *Bilan social...*
- Les indicateurs sur lesquels veiller

⌚ > 2 jours

21 et 22 septembre 2024



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.

**Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40**



Représentant·es du personnel au CSE  
Membres titulaires et suppléant·es

Référent·es en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes

Représentant·es de proximité  
Aucun prérequis nécessaire



⌚ 2 jours

€ 420 € net par jour et par personne  
Prix groupe nous consulter

# Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

FORMATION  
SANTÉ AU TRAVAIL

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est un outil central de prévention. La loi impose l'analyse des risques professionnels et le recensement dans un document unique qui doit être actualisé chaque année.

Cette formation propose d'apporter les connaissances et outils nécessaires afin de faire de l'évaluation des risques un véritable levier d'amélioration continue de la santé et de la sécurité au travail.

## Objectifs

- ✓ Maîtriser les principes généraux de la prévention en matière de santé et de sécurité au travail
- ✓ Connaître les principes méthodologiques d'évaluation des risques *a priori* en vue de leur transcription dans le DUERP (identification des dangers, analyses des risques, éléments à faire figurer dans le document)
- ✓ Savoir utiliser cet outil pour élargir les moyens d'action des représentant·es du personnel

## Programme

### Références juridiques et responsabilités de l'entreprise

- Cadre réglementaire (Directive 1989, Code du travail, loi du 2 août 2021).
- Obligation de sécurité : distinction entre résultat, moyens et obligation de moyens renforcée.
- Articulation DUERP – PAPRIPACT – consultation CSE.

### Grands principes de la prévention

- Distinction danger, risque, exposition, gravité, probabilité.
- Les 9 principes généraux de prévention (C. trav. L.4121-2).
- Types de prévention : primaire, secondaire, tertiaire.

### Positionnement du CSE dans la démarche DUERP

- Droits et missions du CSE en lien avec l'évaluation des risques.
- Consultations formelles : modalités, motivation de l'avis.
- Dialogue social autour du DUERP et du programme de prévention.

### Dynamique participative et mobilisation des salarié·es

- Méthodes d'implication des équipes (enquêtes, entretiens, observations).
- Rôle du travail réel dans la pertinence du DUERP.
- Obstacles à la participation et leviers pour l'engagement

### Construction de l'évaluation des risques professionnels

- Étapes méthodologiques : identification, hiérarchisation, cotation.
- Choix des outils adaptés : grilles, échelles, matrices.
- Facteurs spécifiques : risques chimiques, organisationnels à dimension psychosociale...

### Repérage à partir du travail réel

- Analyse des situations de travail concrètes.
- Intégration des risques psychosociaux sans biais de cotation.
- Limites du risque «acceptable» et vigilance sur le terrain.

### Lecture et diagnostic d'un DUERP existant

- Critères de qualité d'un DUERP : lisibilité, exhaustivité, actualisation.
- Repérage des écarts entre document et réalité de terrain.
- Analyse de cas pratiques et grilles de lecture

### Renforcement du pouvoir d'agir des représentant·es

- Formulation d'un avis argumenté sans co-responsabilité.
- Proposition d'actions correctives et formulation de priorités.
- Suivi, révision et traçabilité du DUERP dans le temps.



Représentant·es du personnel au CSE

Aucun prérequis nécessaire



2 jours

€ 420 € net par jour et par personne

Prix groupe nous consulter

⌚ > 2 jours

Nous consulter



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40

# Agir dans le cadre d'un danger grave et imminent (DGI)

FORMATION  
SANTÉ AU  
TRAVAIL

Le danger grave et imminent (DGI) impose une réaction immédiate dans un cadre juridique précis. Cette formation permet d'acquérir les repères nécessaires pour qualifier une situation de DGI, activer les droits d'alerte et de retrait, et engager les procédures prévues.

## Objectifs

- ✓ Identifier et qualifier une situation de danger grave et imminent (DGI) en milieu professionnel
- ✓ Maîtriser les droits et obligations liés aux procédures d'alerte et de retrait pour le travailleur, la travailleuse comme pour le CSE
- ✓ Mettre en œuvre une démarche collective de prévention, en s'appuyant sur l'arbre de la prévention pour structurer l'action

## Programme

### Droits fondamentaux et repérage du DGI

- Définition et caractéristiques du DGI
- Le droit de retrait
- Le devoir d'alerte du ou de la représentant-e du CSE

### Procédures d'alerte et rôle du CSE

- Le processus d'alerte : registre spécial, enquête immédiate, réunion d'urgence du CSE
- Enquête conjointe représentant-e du personnel-direction : objectifs, formalisation, rapport, mesures
- Gestion des désaccords et recours à l'inspection du travail

### Mobilisation du CSE et étapes clés d'une démarche de prévention

- Observation et qualification d'une situation à risque
- Signalement et déclenchement de la procédure DGI
- Traitement collectif en réunion CSE

### Utilisation de l'arbre de la prévention comme méthode d'action

- Déroulement complet des 7 étapes de l'arbre de la prévention
- Conséquences juridiques et financières de l'inaction de la direction
- Mise en pratique : construction d'un arbre à partir d'un cas concret

⌚ > 1 jour

Nous consulter



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40



Représentant-es du personnel au CSE  
Aucun prérequis nécessaire



1 jour

€ 420 € net par jour et par personne  
Prix groupe nous consulter

# La prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles et la gestion des inaptitudes au travail

FORMATION  
SANTÉ AU  
TRAVAIL

La maîtrise des risques liés aux conditions de travail, aux accidents, aux maladies professionnelles et à l'inaptitude contribue à la protection des travailleurs et au respect de leurs droits. Les représentant·es du personnel occupent une place déterminante dans cette démarche, notamment à travers l'identification des risques, l'accompagnement des travailleurs et travailleuses concernés et la mise en œuvre des actions de prévention.

## Objectifs

- ✓ Connaître les mécanismes de reconnaissance et les enjeux juridiques liés aux AT/MP dans le secteur privé
- ✓ Maîtriser les obligations de sécurité de l'entreprise et la gestion de l'inaptitude
- ✓ Outiller les représentant·es du personnel pour prévenir efficacement les risques professionnels

## Programme

### Typologie des risques professionnels, critères de reconnaissance et procédure de déclaration et de reconnaissance

- Définition légale des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles
- Présomption d'imputabilité, lien de causalité, caractère soudain ou progressif
- Cas particuliers : troubles psychiques, suicides, pathologies émergentes
- Obligations respectives de la direction et du ou de la salariée
- Rôle des caisses, délais, éléments de preuve, prescription
- Recours, contestation et contentieux : commission de recours amiable (CRA) et tribunal judiciaire.

### Obligation de sécurité et cadre légal renforcé, la faute inexcusable : critères, effets et prévention judiciaire

- L'obligation de sécurité de moyen renforcé : fondement et portée
- Principes généraux de prévention (Code du travail L. 4121-1 et L. 4121-2)
- Jurisprudence récente
- Les arrêts « amiante » et la redéfinition de la faute inexcusable
- Conscience du danger, absence de mesures, preuve allégée
- Réparation intégrale du préjudice et majoration des rentes.



Représentant·es du personnel au  
CSE Aucun prérequis nécessaire



2 jours

€ 420 € net par jour et par personne  
Prix groupe nous consulter

### Prévenir les risques organisationnels et psychosociaux

- Risques liés aux réorganisations : benchmark, charge de travail
- Cas jurisprudentiels marquants (TGI Lyon, SNECMA, FNAC...)
- DUERP/CSE et anticipation des risques collectifs.

### Inaptitude et aménagement du poste de travail

- Reconnaissance médicale de l'inaptitude : procédure, critères
- Recherche de reclassement, consultation du CSE
- Lien entre inaptitude, AT/MP et contentieux prud'homal

### Méthodologie d'intervention des représentant·es du personnel, déploiement de l'arbre de la prévention (Outils Émergences)

- Observation du travail réel et qualification des situations à risque
- Signalement écrit, mobilisation du CSE, procédure DGI
- Rédaction de l'ODJ, dialogue social et recours à l'expertise
- Présentation des 7 étapes de l'arbre de la prévention
- Utilisation concrète : alerte, expertise, réunion préparatoire
- Conséquences juridiques de l'inaction de la direction : AT, MP, faute présumée

⌚ > 2 jours

Nous consulter



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.

**Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40**

# Prévenir les discriminations en milieu professionnel

FORMATION  
SANTÉ AU TRAVAIL

Les discriminations au travail, qu'elles concernent l'embauche, les conditions de l'emploi, de travail et la rémunération, sont interdites par la loi. À ce titre, les représentant·es des travailleurs, travailleuses doivent être vigilants au cours de la vie professionnelle.

## Objectifs

- ✓ S'approprier les définitions liées aux différentes formes de discrimination pour les identifier et en comprendre les mécanismes
- ✓ Utiliser les outils juridiques pour agir
- ✓ Travailler la mise en place d'un plan d'action contre les discriminations

## Programme

### Cadre légal et définitions des discriminations.

#### Identifier les pratiques à risques

- Définition juridique : discrimination directe, indirecte, systémique
- Critères prohibés : orientation sexuelle, apparence, l'appartenance syndicale...
- Repérer les discriminations : méthode
- Discrimination à l'embauche, en cours de carrière, au licenciement
- Situations récurrentes : maternité, santé, âge, pratiques managériales...
- Éléments concrets issus de la jurisprudence

### Agir juridiquement : Outils juridiques à mobiliser.

#### Prouver une discrimination

- Code du travail, Code pénal, Défenseur des droits, jurisprudence actualisée, associations...
- Action en référé : procédure prud'homale d'urgence; procédure pénale
- Discrimination et harcèlement : articulation et limites
- Charge de la preuve aménagée
- Rechercher des éléments dans la BDESE, PV de réunion, indicateurs RH, inspection et enquêtes des représentant·es du personnel
- Structurer le témoignage et l'argumentation

### Rôle et leviers d'action pour les représentant·es du personnel. Travailler avec les acteurs, actrices clés

- Déclenchement d'une alerte pour atteinte aux droits des personnes... (article L. 2312-59 du Code du travail)
- Prerogatives : enquête interne, accès aux documents, saisine de l'inspection, ordre du jour (méthode de l'arbre de la prévention)
- Articulation avec le, la référent·e harcèlement (nomination, formation, posture)
- Syndicats, élus·es, référent·es, direction : coopérer en interne
- Dialogue social et négociation d'accords
- Analyse de cas concrets avec mise en situation

### Construire un plan de prévention : bâtir une politique anti-discrimination. Agir dans la durée

- Mesures concrètes : formation (C. trav., art. L. 1131-2), information, communication, négociation d'un accord collectif
- Risques du washing : comment rester crédible
- Labels, chartes, engagements utiles
- Diagnostiquer, planifier, suivre : les étapes d'un plan d'action
- Intégrer la prévention dans les politiques RH et QVCT
- Suivi par les IRP : tableaux de bord, remontées d'alertes, évaluation, ordre du jour du CSE

⌚ > 2 jours

Nous consulter



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40



Représentant·es du personnel au CSE  
Aucun prérequis nécessaire



2 jours



420 € net par jour et par personne  
Prix groupe nous consulter

# Sensibiliser au handicap en milieu professionnel

FORMATION  
SANTÉ AU  
TRAVAIL

Dans un contexte professionnel en constante évolution, la sensibilisation au handicap est une étape essentielle pour favoriser l'inclusion et prévenir les discriminations. Cette formation a pour ambition de permettre aux participant·es de mieux comprendre ce qu'est le handicap dans le monde du travail, d'identifier les enjeux humains et réglementaires qui y sont liés, et de réfléchir à leur rôle dans la mise en place de pratiques plus justes et accessibles. Cette sensibilisation propose des repères concrets et des clés de lecture pour agir au quotidien avec discernement et engagement.

## Objectifs

- ✓ Comprendre les différentes formes de handicap et leur impact en milieu professionnel
- ✓ Identifier les obligations légales et les acteurs et actrices clés de l'accompagnement
- ✓ Contribuer à l'amélioration des conditions de travail et à l'inclusion des personnes en situation de handicap

## Programme

### Représentations et réalités du handicap dans le cadre professionnel

- Notions clés : handicap, inaptitude, invalidité
- Typologie des handicaps : visibles, invisibles, temporaires, permanents
- Impacts sur les situations de travail et environnements professionnels

### Cadre légal et obligations de l'entreprise

- Principes juridiques : égalité, non-discrimination, accessibilité
- Obligations d'emploi et reconnaissance de la qualité de travailleur, travailleuse handicapé·e
- Rôle des représentant·es du personnel dans le respect du droit du travail

### Acteurs clés et accompagnement efficace

- Répartition des rôles : MDPH, AGEFIPH, médecine du travail, référent·es handicap, représentant·es du personnel
- Outils d'analyse et d'évaluation : DUERP, questionnaires, observations de terrain
- Mise en œuvre d'aménagements raisonnables et solutions de reclassement

### Engagement pour une politique inclusive

- Identification et prévention des discriminations
- Déconstruction des stéréotypes et levée des freins à l'inclusion
- Aides financières mobilisables et leviers d'action pour les entreprises



Représentant·es du personnel au CSE  
Aucun prérequis nécessaire



1 jour

€ 420 € net par jour et par personne  
Prix groupe nous consulter

⌚ > 1 jour

Nous consulter



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.

**Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40**

# Le télétravail et son impact sur les conditions de travail

FORMATION  
SANTÉ AU TRAVAIL

Le recours au télétravail s'est intensifié et structuré dans de nombreux secteurs, devenant une composante stable de l'organisation du travail. Cette évolution interroge les équilibres entre efficacité professionnelle, qualité de vie, prévention des risques et maintien du collectif de travail. Mieux cerner les effets du télétravail permet d'identifier les enjeux qu'il soulève, tant sur le plan juridique qu'en matière de santé, d'organisation et de dialogue social. Cette formation apporte des repères pour analyser les pratiques existantes et contribuer à un encadrement plus protecteur et équitable.

## Objectifs

- Comprendre les effets du télétravail sur les conditions de travail et la santé des travailleurs et des travailleuses
- Identifier les leviers pour agir en tant que représentant·es du personnel
- S'outiller pour encadrer, réguler et suivre les dispositifs de télétravail dans une logique de prévention et d'équité

## Programme

### Le télétravail aujourd'hui : contexte, pratiques et enjeux

- Panorama du télétravail en France (secteurs, catégories, tendances – données DARES, APEC, INSEE)
- Cadre légal de mise en place : code du travail, charte, accord collectif
- Télétravail et transformations du travail : hybridation, autonomie, flexibilité

### Effets du télétravail sur les conditions de travail

- Bénéfices pour les salarié·es et les directions : QVT, performance, attractivité
- Risques professionnels spécifiques : isolement, surcharge, hyperconnexion, TMS
- Facteurs de vulnérabilité : inégalités de genre, précarité numérique, logement exigu

### Les rôles et leviers des représentant·es du personnel face aux enjeux du télétravail

- Consultation du CSE et rôle de la CSSCT dans l'encadrement du télétravail
- Actions de prévention à proposer : droit à la déconnexion, charge de travail, équipements adaptés
- Recueil et remontée des situations de travail dégradées : la mise en place des enquêtes

### Suivre, encadrer et réguler les pratiques de télétravail

- Indicateurs de suivi à intégrer dans un accord ou une charte télétravail.
- Utilisation des expertises : politique sociale, projet important, risque grave.
- Bonnes pratiques pour le suivi, le dialogue social et la négociation : le questionnaire pour faire un bilan d'un accord



Nous consulter



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.

**Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40**



**Représentant·es du personnel au CSE**  
Aucun prérequis nécessaire



**1 jour**

**€ 420 € net par jour et par personne**  
**Prix groupe nous consulter**

# La négociation annuelle obligatoire (NAO) : bien se préparer pour mieux négocier

FORMATION  
UTILE

La négociation annuelle obligatoire (NAO) est un moment clé du dialogue social. Pour en faire un levier d'amélioration des conditions de travail et de la performance collective, il est essentiel de maîtriser le cadre légal et les enjeux. Cette formation vous aide à vous préparer efficacement, structurer vos demandes et adopter une stratégie de négociation gagnante.

## Objectifs

- Comprendre les obligations légales et thématiques des NAO
- Concevoir une stratégie claire et argumentée
- Savoir formaliser un accord ou constater un désaccord

## Programme

### Le cadre légal et réglementaire

- NAO : définitions et entreprises concernées
- Les obligations légales de la direction : thèmes, périodicité et calendrier
- Les personnes actrices dans la négociation : direction, délégué·es syndicaux
- Conséquences du non-respect des obligations (entrave, sanctions)

### Les thèmes des négociations

- Thèmes obligatoires :
  - > Rémunération et partage de la valeur ajoutée
  - > Temps de travail et organisation
  - > Égalité professionnelle femmes/hommes
  - > Qualité de vie et conditions de travail (QVCT)
- Thèmes facultatifs : emploi des seniors, formation professionnelle, GEPP ( $\geq 300$  salariés)

### Analyser les données à disposition

- BDESE : exploitation des données économiques et sociales pour alimenter les revendications
- Réaliser un bilan des accords antérieurs et identifier les points de blocage
- Prioriser les demandes selon les besoins des salarié·es

### Construire une stratégie de négociation

- Élaborer des propositions réalistes et argumentées
- Savoir structurer ses demandes et les présenter de façon efficace
- Adapter une posture constructive et être force de proposition face à la direction

### Formalisation et suivi des accords

- Rédaction et signature des accords : conditions de validité
- Procès-verbal de désaccord et actions possibles
- Mise en œuvre et suivi des engagements de la direction



Représentant·es du personnel au  
CSE Aucun prérequis nécessaire



1 jour

€ 420 € net par jour et par personne  
Prix groupe nous consulter

⌚ > 1 jour

Nous consulter



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour toute adaptation spécifique  
au 01 55 82 17 40

# Sensibiliser aux enjeux environnementaux : un défi pour les entreprises

FORMATION  
UTILE

Face à l'urgence climatique et aux transformations écologiques en cours, les entreprises sont appelées à repenser leurs pratiques. Cette formation vise à éclairer les représentant·es du personnel sur les impacts du dérèglement climatique dans le monde du travail. Elle leur permettra de mieux comprendre les obligations réglementaires, d'identifier les leviers d'action à leur disposition et de contribuer activement à une transition écologique juste et durable.

## Objectifs

- Comprendre les effets des évolutions environnementales sur les entreprises, les métiers et la santé au travail
- Maîtriser les droits et leviers d'action des élu·es en matière environnementale
- Développer des stratégies pour intégrer la transition écologique dans le dialogue social

## Programme

### Climat, entreprise :

#### Enjeux environnementaux et enjeux sociaux

- Définitions fondamentales : climat, santé environnementale, transition écologique
- Impacts du changement climatique sur les conditions de travail et la santé des salarié·es
- Inégalités sociales face aux risques environnementaux

### Obligations légales et vigilance environnementale

- Comprendre les nouvelles obligations légales des entreprises : de la loi Pacte à la planification écologique du système de santé 2024
- CSRD : le nouveau rapport de durabilité et ses implications pour les CSE
- RSE et risque de greenwashing : savoir décrypter et agir avec vigilance

### Accès à l'information et outils d'évaluation

- Lecture et analyse des données environnementales dans la BDESE
- Compréhension du rapport de durabilité et du plan de vigilance
- Intégration des risques environnementaux dans le DUERP

### Stratégies collectives et mobilisation des leviers d'action

- Consultations récurrentes et ponctuelles sur les enjeux écologiques, recours à une expertise sur la politique sociale de l'entreprise
- Droit d'alerte environnemental et mobilisation du CSE
- Utilisation du budget ASC pour promouvoir des actions durables auprès des salarié·es



À partir du second semestre 2026 - Nous consulter



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.

**Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40**



**Représentant·es du personnel au CSE** Aucun prérequis nécessaire



**1 jour**



**420 € net par jour et par personne**  
**Prix groupe nous consulter**

# Les représentant·es du personnel face à l'intelligence artificielle (IA) : défis et opportunités

FORMATION  
UTILE

L'intelligence artificielle (IA) s'installe progressivement dans le quotidien des entreprises, bouleversant les conditions de travail, les processus de décision et les rapports humains. Face à ces mutations rapides, les représentant·es du personnel ont un rôle clé à jouer pour anticiper les impacts, défendre les droits des salarié·es et promouvoir un usage éthique et concerté de l'IA. Cette formation propose d'outiller les représentant·es du personnel pour comprendre les enjeux de l'IA, identifier les marges d'intervention, et développer des stratégies de dialogue social adaptées.

## Objectifs

- Comprendre les transformations et les usages de l'IA dans les entreprises
- Identifier les risques et opportunités pour les salarié·es
- Savoir utiliser les droits et outils à disposition du CSE

## Programme

### Découvrir ce qu'est l'intelligence artificielle

- Définir ce qu'est l'IA et son fonctionnement
- Identifier les textes encadrant l'IA (aspects réglementaires)
- Faire le tri entre idées reçues et réalité

### Identifier les effets de l'IA sur le travail des salarié·es

- Identifier les enjeux stratégiques de l'IA
- Comprendre comment l'IA peut transformer les tâches, les postes et les relations de travail
- Repérer les risques possibles : stress, perte d'autonomie, surveillance, inégalités...

### Agir face à l'introduction des nouveaux systèmes d'intelligences artificielles (SIA) dans l'entreprise et connaître les moyens d'action du CSE

- Définir les SIA et les objectifs attendus
- Proposer un cadre de dialogue : accord collectif, charte...
- Coévolution : travailleurs, travailleuses et IA, un apprentissage réciproque...?
- Les moyens d'action du CSE : information, consultation, expertises...
- Utiliser les outils existants : BDESE, DUERP, GPEC, RGPD
- Mobiliser les instances pour prévenir la santé et protéger les droits des travailleurs, travailleuses



Représentant·es du personnel au CSE  
Aucun prérequis nécessaire



1 jour

€ 420 € net par jour et par personne  
Prix groupe nous consulter



À partir du second semestre 2026 - Nous consulter



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.

**Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40**

# La gestion des conflits au travail

FORMATION  
UTILE

Comment se préparer aux situations conflictuelles? Comment créer les conditions d'une négociation positive? Cette formation pratique a pour objectif d'apprendre à identifier les différents types de conflits, à comprendre leur déroulement, et à développer des compétences permettant d'anticiper, de maîtriser, puis de surmonter ces situations.

## Objectifs

- ✓ Identifier les sources de conflit et reconnaître les différents types existants
- ✓ Comprendre les enjeux, les opportunités, et les risques associés aux conflits
- ✓ Apprendre à prévenir les conflits avant qu'ils n'émergent
- ✓ Développer la capacité à résoudre un conflit et à en tirer des éléments constructifs

## Programme

### Comprendre et analyser les conflits

- Définir la terminologie : de la tension au conflit
- Comprendre les différents types de conflits et leurs mécanismes : conflit de pouvoir, de rivalité, d'intérêt, de valeur, conflit relationnel, etc.
- Les obligations légales de l'entreprise en la matière, rappel du cadre légal
- Cerner les causes potentielles des conflits
- Partage d'expériences
- Comprendre ce qui sous-tend le conflit : causes organisationnelles, interpersonnelles...
- Comprendre la nature des conflits : intérêts, valeurs, personnalités, quiproquos...

### Prévenir et gérer efficacement les conflits

- Prévenir les conflits
- Les pièges à éviter
- Résoudre un conflit
- Analyser la situation pour choisir la meilleure stratégie
- Désamorcer le conflit
- Gérer les comportements de violence
- Privilégier une négociation
- Gérer l'après conflit

⌚ > 2 jours

Nous consulter



Nous faisons en sorte de rendre accessibles nos formations aux personnes en situation de handicap.

Nous contacter pour toute adaptation spécifique au 01 55 82 17 40



Représentant·es du personnel au CSE  
Aucun prérequis nécessaire



2 jours



420 € net par jour et par personne  
Prix groupe nous consulter

# INFORMATIONS PRATIQUES

Les formations datées de ce catalogue se dérouleront dans nos locaux de Paris/Montreuil. Vous trouverez, ci-dessous les informations pratiques nécessaires à votre venue.

## AVANT LA FORMATION

### › L'INSCRIPTION EN FORMATION

Votre inscription sera validée après envoi d'un bulletin d'inscription dument complété par vos soins et signé par votre direction ou votre CSE selon la formation.

Ce bulletin ainsi qu'un programme détaillé vous seront adressés sur simple demande en nous contactant par téléphone ou mail : 01 55 82 17 40 - formation@emergences.fr

Une préinscription est possible sur notre site internet : [www.emergences.fr](http://www.emergences.fr)

### › LA CONVOCATION DES STAGIAIRES

La convocation vous est adressée par notre équipe au plus tard 15 jours avant le début de la session. Elle comporte l'adresse, les horaires et un livret du stagiaire où vous trouverez toutes les informations utiles.

### › LES LOCAUX

#### ÉMERGENCES

Immeuble « Le Méliès »

261 rue de Paris - 93100 Montreuil

7<sup>ème</sup> étage

Nos salles sont équipées de vidéoprojecteur, de paper board et/ou tableau blanc et de la Wifi.

### › LE TRANSPORT

#### Transport en commun

› Métro ligne 9

› Stations - Porte de Montreuil ou Robespierre

#### Voiture

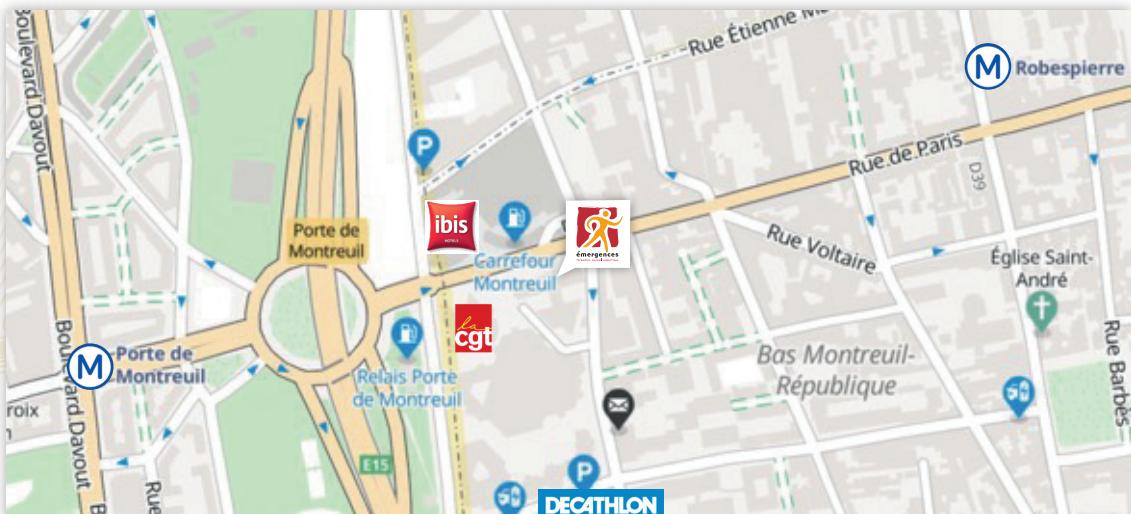
› Périmérique

Sortie Porte de Montreuil

› Stationnement

Le lundi > Parking payant Carrefour/IBIS ou Déathlon (rue de la République - Montreuil)

Du mardi au vendredi > stationnement gratuit en face à l'hôtel IBIS - rue Louis Lumière



## > L'HÉBERGEMENT

### Sur Montreuil

- > **IBIS BUDGET - Porte de Montreuil**  
278-280 rue de Paris - 93100 MONTREUIL  
Tél. : 08 92 68 09 62 / Fax : 01 43 63 31 32  
[www.etaphotel.com](http://www.etaphotel.com)  
Métro L9 Porte de Montreuil - Bus PC 318, 351
- > **IBIS STYLE PARIS - Mairie de Montreuil**  
15-19 rue Franklin - 93100 MONTREUIL
- > **IBIS PARIS NATION DANOUT**  
110 rue des Orteaux - 75020 PARIS  
Tél.: 01 40 09 28 28
- > **IBIS SYLE PARIS NATION**  
**Porte de Montreuil**  
36 rue de la Croix St-Simon - 75020 PARIS  
Tél.: 01 43 70 53 65
- > **HÔTEL IDÉAL**  
190 rue de Paris - 93100 MONTREUIL  
Tél. : 01 42 87 29 76 / Fax : 01 49 88 13 82  
[www.idealhotelmontreuil.com](http://www.idealhotelmontreuil.com)  
[ideal-hotel.montreuil@wanadoo.fr](mailto:ideal-hotel.montreuil@wanadoo.fr)  
Métro L9 Robespierre

### > HÔTEL PREMIÈRE CLASSE

64 avenue Jean Lalive - 93100 MONTREUIL  
Tél. : 08 92 70 71 45 / Fax : 01 55 86 05 81  
[www.premiereclasse.fr](http://www.premiereclasse.fr)  
[montreuil@premiereclasse.fr](mailto:montreuil@premiereclasse.fr)  
Métro L9 Mairie de Montreuil  
Bus 115, Charles de Gaulle

### > IBIS Porte de Montreuil

2 avenue Pr. Lemierre - 75020 PARIS  
Tél. : 01 43 63 16 16 / Fax : 01 43 63 31 32  
[www.ibishotel.com](http://www.ibishotel.com) - [H2012@accor-hotels.com](mailto:H2012@accor-hotels.com)  
Métro L9 Porte de Montreuil - Bus PC 318, 351

### À proximité

- > **CAMPANILE PARIS EST - Porte de Bagnolet**  
28 avenue du Général de Gaulle  
93170 BAGNOLET  
Tél. : 01 48 97 36 00 / Fax : 01 48 97 95 60  
[www.campanile.fr](http://www.campanile.fr) - [bagnolet@campanile.fr](mailto:bagnolet@campanile.fr)  
Métro L3 Gallieni
- > **IBIS BUDGET - Porte de Vincennes**  
2 avenue Léon Gaumont - 75020 PARIS  
Tél. : 08 92 68 32 57 / Fax : 01 56 93 30 01  
[www.etaphotel.com](http://www.etaphotel.com)  
Métro L1 Saint-Mandé

## PENDANT LA FORMATION

### > HORAIRES

Sauf horaires particuliers fixés sur vos convocations, les stages commencent à 9 h et finissent à 17 h.

### > RESTAURATION

Les repas ne sont pas pris en charge par Émergences sauf accord particulier.

*De nombreux restaurants vous accueillent autour de nos locaux.*

**Pour toute question ou renseignement complémentaire, vous pouvez nous joindre au 01 55 82 17 40**  
[formation@emergences.fr](mailto:formation@emergences.fr)

A très bientôt dans nos formations

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. CHAMP D'APPLICATION

Toute inscription à une formation organisée par Émergences implique l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux présentes conditions générales de vente, sauf dérogation écrite et expresse d'Émergences.

## 2. INSCRIPTION

Toute inscription à une formation doit être formalisée à l'aide du bulletin d'inscription d'Émergences dûment complété. Le bulletin doit impérativement comporter le cachet du financeur de la formation.

Pour les entreprises dont la gestion des commandes est assurée par une centrale d'achat, l'inscription est uniquement validée à réception du bon de commande.

Le bulletin d'inscription (ou le bon de commande) est adressé :

- > par mail (scan) à [inscription@emergences.fr](mailto:inscription@emergences.fr)
- > par courrier à Émergences - Pôle Formation  
261 rue de Paris, 93556 MONTREUIL CEDEX

## 3. CONFIRMATION D'INSCRIPTION, CONVENTION DE FORMATION, CONVOCATION ET ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

À réception du bulletin d'inscription ou du bon de commande, une convention de formation est adressée par Émergences au responsable de l'inscription. Un exemplaire dûment signé par le responsable de l'inscription doit être retourné au Pôle Formation d'Émergences avant le début de la formation. Une convocation accompagnée des modalités pratiques de déroulement de la session de formation est adressée au participant. À l'issue de la session, une attestation de suivi de la formation est adressée au responsable de l'inscription, accompagnée de la facture afférente.

## 4. ANNULATION OU REPORT DE LA FORMATION

Toute demande d'annulation ou de report d'une inscription à l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit au Pôle Formation d'Émergences, et parvenir au moins quinze jours ouvrés avant le début de la formation. Pour toute annulation d'inscription effectuée moins de quinze jours ouvrés avant le début de la formation ou en cas d'absence du participant inscrit, Émergences facture au financeur de la formation un dédit de 100% du prix de la formation. Toute formation commencée est due en totalité. En cas d'impossibilité pour un participant d'assister à une formation à laquelle il est inscrit, celui-ci peut être remplacé, avec l'accord d'Émergences, par un autre participant dont les noms et coordonnées sont communiqués avant le début de la formation par le responsable de l'inscription au Pôle Formation d'Émergences.

Au plus tard une semaine calendaire avant le début de la formation, Émergences se réserve le droit d'ajourner une session de formation si le nombre de participants inscrits est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, Émergences s'engage à prévenir immédiatement chaque participant.

## 5. TARIFS - PAIEMENT

Tous les tarifs figurant au catalogue de formation d'Émergences s'entendent net de TVA. Ils ne comprennent pas les frais de déplacement et de restauration du participant. Les factures émises par Émergences sont payables sans escompte, à leur date d'échéance. À défaut, des pénalités de retard sont facturées. Ainsi, toute facture non payée à l'échéance donne lieu, de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de retard calculés sur la base du taux appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Le montant de l'indemnité forfaitaire de compensation de frais de recouvrement due de plein droit au créancier en cas de retard de paiement est de 40 euros, sauf justificatifs pour un montant plus élevé.

## 6. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME COLLECTEUR

En cas de paiement par un organisme collecteur, il incombe au responsable de l'inscription de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation, de faire figurer explicitement cette demande sur le bulletin d'inscription en y indiquant les coordonnées de l'organisme concerné. L'accord de prise en charge est adressé à Émergences avant le début de la session de formation. À défaut de réception de la prise en charge par l'OPCO au premier jour de formation, l'entreprise commanditaire sera facturée de l'intégralité du coût de la formation.

## 7. CONTESTATION

Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera porté devant la juridiction dont dépend le siège social d'Émergences.



Organisme habilité  
«Expert auprès des CSE»  
par QUALIANOR

## LES EXPERTISES SANTÉ AU TRAVAIL

Un outil mais surtout un droit

### ⇒ La production d'une analyse pertinente

#### // EN CAS DE RISQUE GRAVE

- Risques physiques, risques chimiques, maladies professionnelles, santé mentale (RPS)...

#### // EN CAS DE PROJET IMPORTANT

- Modification des conditions de travail, de santé ou de sécurité, incidence sur la rémunération, les horaires, déménagement d'un service ou d'un établissement...

Une décision de recours à l'expertise ne s'improvise pas. N'hésitez pas à contacter nos équipes qui sauront vous conseiller et vous accompagner tout au long de la mission.

## LES EXPERTISES ÉCONOMIQUES

Des outils d'analyse et de compréhension

### ⇒ L'apport pédagogique de l'expert-comptable

#### // L'INSTANCE CSE EST OBLIGATOIREMENT CONSULTÉE SUR :

- Les orientations stratégiques
- La situation économique et financière
- La politique sociale

#### // ET PONCTUELLEMENT LORS :

- D'opérations de concentration
- D'offres publiques d'acquisition
- De l'exercice du droit d'alerte économique
- De licenciements collectifs pour motif économique



Émergences-Éco accompagne les élu·es pour réaliser des expertises comptables dans le cadre des consultations récurrentes et ponctuelles du CSE.

## LES ÉTUDES

Des leviers utiles

### ⇒ Des interventions complémentaires pour des besoins précis

#### // ÉMERGENCES CONDUIT DES ÉTUDES, DES DIAGNOSTICS, DES ANALYSES ET DES SYNTHÈSES SUR DES THÉMATIQUES VARIÉES À LA DEMANDE DES ÉLU·ES

- Discrimination dans l'emploi
- Égalité professionnelle
- Pénibilité
- Évaluation des risques professionnels
- Etc

Le résultat de ces travaux constitue une aide précieuse pour revendiquer l'avancée de droits en faveur des salarié·es..

# émergences

formation conseil expertises

FORMATIONS  
EXPERTISES  
santé / travail  
et économiques  
ÉTUDES - CONSEIL



Émergences est présent sur l'ensemble du territoire

Siège émergences  
261 rue de Paris  
93100 Montreuil



La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

Accueil - Conseil  
**01 55 82 17 30**  
info@emergences.fr  
**www.emergences.fr**